

Nombre de Conseillers :

- en exercice..... 33
- présents..... 24
- absents..... 09
- votants..... 28
- procurations..... 04

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa :

télétransmission en Préfecture le :

20/07/2022

publication en ligne le :

20/07/2022

DAVIET Roland, Maire.

Le 12 juillet 2022 à 18h30, le Conseil Municipal d'Epagny Metz-Tessy, dûment convoqué le 5 juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle d'animation, sise 15 rue de la Grenette, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, Maire d'Epagny Metz-Tessy.

PRÉSENTS : Tous les Conseillers sauf M. Christophe AKELIAN, Mme Laurence BACINO, M. Jean-Philippe BOIS, Mme Sylvie CATALANO, M. Christian COCKENPOT, Mme Martine COUTAZ, Mme Célia DE LA CHAPELLE, M. Jean-Marc LOUCHE et Mme Carole ORTOLLAND, absents et excusés.

Mme Sylvie CATALANO a donné procuration à Mme Murielle BURDET.

M. Christian COCKENPOT a donné procuration à Mme Laurence ROBERT.

Mme Martine COUTAZ a donné procuration à Mme Juliette LAZZERINI.

M. Jean-Marc LOUCHE a donné procuration à M. Michel MARGUIGNOT.

Mme Laurence ROBERT a été désignée secrétaire de séance.

**- O B J E T -**

**2022 / 62      Attribution de subventions à l'APE du groupe scolaire de la Tuilerie et à l'USEP du groupe scolaire de la Grenette :**

*Monsieur le Maire Adjoint expose ;*

L'Association des Parents d'Elèves (APE) du groupe scolaire de la Tuilerie et l'association Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP) du groupe scolaire de la Grenette organisent des voyages scolaires sur proposition des directeurs des groupes scolaires (classes transplantées).

Elles sollicitent le soutien de la commune pour le financement de ces voyages en 2022.

Il est précisé que le soutien du Conseil départemental et du Conseil Régional est par ailleurs appelé par les associations organisatrices, et que les familles participent également financièrement.

Les subventions publiques ne sont sollicitées qu'une fois ces participations familiales fixées.

Pour information, ces demandes de subventions concernent :

**Pour l'APE de la Tuilerie :**

- Une classe neige de CM2, partie au plateau des Glières du 7 au 11 mars 2022, pour un montant total de 16 722 euros.  
Subvention sollicitée auprès de la commune : 5 800 euros.
- Une classe histoire de CE1-CE2, partie à Pérouges (Ain) les 19 et 20 mai 2022, pour un montant total de 5 748 euros.  
Subvention sollicitée auprès de la commune : 4 248 euros.
- Une classe bleue de CP, partie à La Chapelle d'Abondance du 30 mai au 3 juin 2022, pour un montant total de 9 795,40 euros.  
Subvention sollicitée auprès de la commune : 4 845,40 euros.

**Pour l'USEP de la Grenette :**

- Une classe bleue de CP-CE1, partie à la Chapelle d'Abondance du 20 au 24 juin 2022, pour un montant total de 9 880 euros.  
Subvention sollicitée auprès de la commune : 2 600 euros.

Il est précisé que la commune a inscrit au budget primitif 2022 un crédit relatif aux tiers temps et classes transplantées (transport compris) à hauteur de 30 552 € pour le groupe scolaire de la Tuilerie et de 25 527 € pour le groupe scolaire de la Grenette.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

**D'ATTRIBUER** à l'APE du groupe scolaire de la Tuilerie une subvention d'un montant de 14 893,40 euros.

**D'ATTRIBUER** à l'USEP du groupe scolaire de la Grenette une subvention d'un montant de 2 600 euros.

Pour Extrait Conforme,  
Le Maire,



Roland DAVIET.

Le secrétaire de séance,



Laurence ROBERT.